



# Raccordement des gestionnaires de réseau de distribution

Ces tarifs sont applicables pour les raccordements des gestionnaires de réseau de distribution (GRD) au réseau de distribution de BKW.

## Nouveau raccordement au réseau de distribution de BKW

Après concertation avec le gestionnaire de réseau de distribution (client), BKW définit le lieu des points de raccordement et de couplage. Les points de raccordement sont fixés dans le contrat de raccordement au réseau. Les points de couplage servent de base à l'offre du raccordement au réseau.

### Principes

Les puissances convenues de fourniture et de soutirage du client sont consignées par point de raccordement dans le contrat de raccordement entre le client et BKW.

La contribution aux coûts du réseau n'est perçue qu'à la puissance convenue de fourniture.

### Composition des coûts

Les coûts d'un raccordement au réseau comprennent la contribution au branchement et celle aux coûts du réseau.

#### Contribution au branchement

BKW prélève la contribution au branchement selon les frais effectifs. Elle facture au client tous les frais relatifs à l'établissement des installations à partir du réseau de distribution existant (point de couplage commun jusqu'au point de raccordement).

#### Contribution aux coûts du réseau

La contribution aux coûts du réseau est perçue par kilowatt par point de raccordement et dépend de la puissance contractuelle convenue.

## Raccordement permanent Contribution aux coûts du réseau

	Hors TVA	TVA comprise*
Haute tension	30 CHF/kW	32.43 CHF/kW
Moyenne tension MT 1	80 CHF/kW	86.48 CHF/kW
Moyenne tension MT 2	105 CHF/kW	113.51 CHF/kW
Basse tension BT	144 CHF/kW	155.66 CHF/kW

## Raccordement de réserve Contribution aux coûts du réseau

	Mode du raccordement de réserve	Hors TVA	TVA comprise*
Haute tension	Tous	30 CHF/kW	32.43 CHF/kW
Moyenne tension	Le raccordement de réserve utilisé de façon conjointe	0 CHF/kW	0 CHF/kW
	Le raccordement de réserve à partir de la même sous-station et la même ligne que le raccordement permanent	0 CHF/kW	0 CHF/kW
	Le raccordement de réserve à partir de la même sous-station et d'une autre ligne que le raccordement permanent	61 CHF/kW	65.94 CHF/kW
	Le raccordement de réserve à partir d'une autre sous-station que le raccordement permanent	80 CHF/kW	86.48 CHF/kW

## Modifications d'un raccordement au réseau existant

Plusieurs modifications sont possibles sur un raccordement au réseau existant: un raccordement au réseau peut par exemple être renforcé ou rénové. Les coûts des modifications sont à la charge de la partie responsable.

Si la puissance contractuelle doit être augmentée, BKW facture une contribution aux coûts du réseau calculée sur la base de la différence entre l'ancienne et la nouvelle puissance fournie.

Cette modification du raccordement au réseau doit être consignée dans le contrat de raccordement au réseau entre le client et BKW.

## Dispositions complémentaires

S'appliquent les Conditions Générales pour le raccordement des réseaux de distribution au réseau BKW et utilisation du réseau BKW.

BKW peut définir les tarifs de façon unilatérale en tenant compte des dispositions légales et réglementaires.

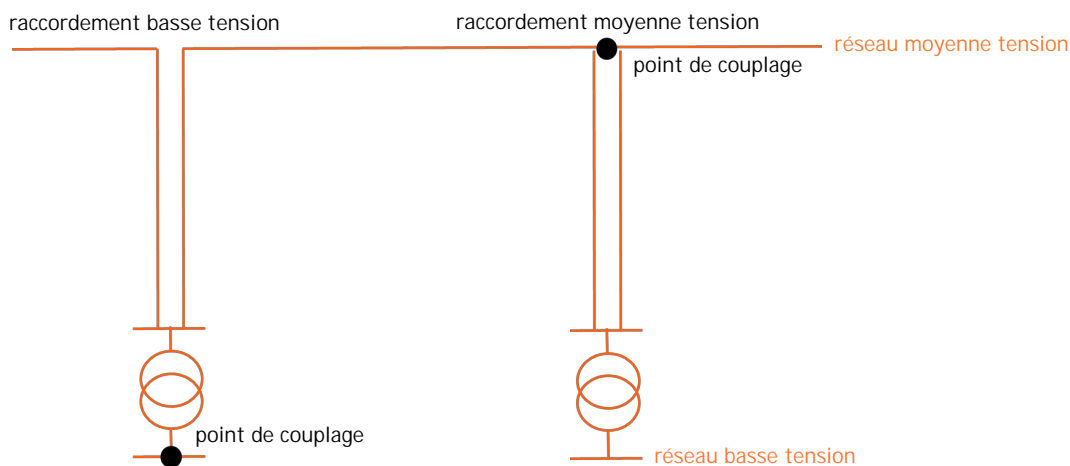
Les ajustements de tarif ne requièrent pas la résiliation du contrat.

\* Le taux de TVA est de 8,1%. Données arrondies selon les règles commerciales pour les prix avec «TVA comprise».

## Le point de couplage dans raccords au réseau basse ou moyenne tension

Le point de couplage sera construit sur le réseau de distribution existant de BKW.

Exemples possibles de raccordement en basse ou moyenne tension:



### BKW Energie SA

Service de raccordement /  
raccordement au réseau  
Dr. Schneiderstrasse 14  
2560 Nidau  
www.bkw.ch

### Votre interlocuteur

Téléphone 0844 121 140  
anschlussservice@bkw.ch

### Validité

Les tarifs sont valables à  
partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024

 **BKW**

**POWER  
GRID**